



Candidature à une  
**Bourse Palladio 2017**  
Année Universitaire 2017/2018

**Modalités de dépôt de candidature :**

1. **Enregistrement sur Internet** (lien disponible sur [fondationpalladio.fr](http://fondationpalladio.fr), rubrique Bourses)

**ET**

2. **Envoi** du règlement signé et des pièces justificatives à fournir par **courrier postal**

**Ces deux étapes doivent être effectuées AVANT le 17 mars 2017,**  
(cachet de la poste ET heure française (UTC/GMT +01 :00) de validation du formulaire en ligne faisant foi)

Le présent dossier papier ne doit présenter  
**AUCUNE reliure, AUCUNE agrafe et AUCUN recto/verso.**

Il doit être envoyé jusqu'au 17 mars 2017 (cachet de la Poste faisant foi)  
à l'adresse suivante :

**Fondation Palladio – Bourses 2017**  
5 bis, rue Volney – 75002 PARIS – FRANCE

**ETAT CIVIL**

Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Nationalité :
Téléphone :	
Adresse e-mail :	

**PIECES A FOURNIR**

Les pièces suivantes doivent **OBLIGATOIREMENT** être fournies pour valider votre candidature :

- La présente fiche et le règlement général dûment complétés et signés
- Une présentation détaillée de votre projet dans son ensemble en 5 pages maximum
- Une lettre de soutien du ou des référent(s) favorable(s) à votre projet
- Votre Curriculum Vitae détaillé. Il précisera les travaux et/ou mémoires déjà réalisés
- Les photocopies du dernier diplôme obtenu et la fiche de notes
- La copie d'un justificatif d'identité
- Les justificatifs relatifs à vos ressources actuelles (*feuilles de paie, contrat de travail, déclaration sur l'honneur pour les candidats à charge...*)
- Une photo d'identité (*vos nom et prénom inscrits au verso*)

Après avoir pris connaissance de la Charte des Bourses ([www.fondationpalladio.fr](http://www.fondationpalladio.fr)),

je soussigné(e) \_\_\_\_\_ certifie que mon dossier est complet  
et atteste avoir pris connaissance et accepter, sans restriction ni réserve, le règlement des  
Bourses Palladio 2017 ci-après.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature



## **Article 4 – Comment candidater ?**

### **Modalités pour candidater :**

1. **Enregistrement sur Internet** (lien disponible sur [fondationpalladio.fr](http://fondationpalladio.fr), rubrique Bourses)
- ET**
2. **Envoi du règlement signé et des pièces justificatives** par courrier postal à l'adresse suivante : Fondation Palladio – Bourses 2017, 5 bis, rue Volney – 75002 Paris.

**Ces deux étapes doivent être effectuées AVANT le 17 mars 2017, cachet de la poste ET heure française (UTC/GMT +01:00) de validation du formulaire en ligne faisant foi.**

Le dossier papier sera constitué des éléments énoncés par l'imprimé de candidature de la page 1 ci-dessus. Seuls les dossiers complets remplissant les conditions énoncées seront recevables et examinés par le jury.

## **Article 5 – Jury, sélection, auditions et désignation des lauréats :**

### **5.1 – Jury :**

Le jury est présidé par **Bernard Michel, Président de Gecina**. Sa composition est la suivante :

- Maryse Aulagnon, *président-directeur général du Groupe Affine*
- Stéphane Bureau, *président fondateur de Humakey*
- Eric Cosserat, *président du directoire de Perial*
- Jérôme Durand, *directeur délégué de Sogelym Dixence*
- Antoine Frey, *président-directeur général de Frey*
- Dominique Jacquet, *professeur des universités, président du département SEGF de l'Ecole des Ponts*
- Dorian Kelberg, *président du COPI, délégué général de la FSIF*
- Barbara Koreniouguine, *CEO d'Allianz Real Estate France*
- Yan Perchet, *président-directeur général d'Eurosic*
- Philippe Richard, *délégué général émérite de la Fondation Palladio, ancien professeur des universités associé*
- Bernard Roth, *président d'honneur d'AMO, président de Périclès développement*
- Philippe Valade, *secrétaire général de Gecina*
- Christel Zordan, *directrice investissements bureaux d'Alteara Cogedim*

Les délibérations du jury sont confidentielles et ses décisions sont souveraines. Il se réserve la possibilité de ne pas retenir autant de lauréats que de bourses annoncées. Il peut également réduire le montant de la/des bourse(s) par rapport au montant annoncé.

### **5.2 – Critères de sélection :**

Les dossiers de candidature et les projets sont évalués par le Comité des Bourses selon quatre critères :

- L'excellence du candidat.
- La pertinence et la qualité de présentation de son projet.
- La qualité de ses parrainages académique et/ou professionnel.
- Sa contribution à la création de la connaissance dans le domaine de l'industrie immobilière et de la construction de la Ville par la réalisation de travaux publiables par la Fondation, par tout autre organisme, ou déjà publiés.



## **Article 7 – Dispositions diverses :**

### **7.1 – Éléments complémentaires à l’octroi de la bourse :**

Outre le versement de la bourse en numéraire, le lauréat, notamment :

- Se verra offrir par la Fondation Palladio, d’être accompagné par un parrain professionnel, représentant de l’un de ses fondateurs et mécènes ou membre du Cercle 30.
- Pourra bénéficier des partenariats conclus par la Fondation Palladio avec la Chaire Ivanhoé Cambridge d’immobilier de l’Ecole des Sciences de la Gestion de l’Université du Québec à Montréal ; l’Université Saint-Louis Bruxelles et son Executive Master Immobilier ; l’AREIM, Association de Recherche et d’Etudes en Immobilier.
- Pourra être sollicité pour présenter des communications orales lors de manifestations de la Fondation Palladio (Colloque annuel du Pôle Recherche Palladio, par exemple), ou écrites pour être publiées dans des revues professionnelles.
- Sera convié à l’ensemble des conférences, colloques et manifestations organisés par la fondation.
- Se verra proposer de rejoindre le réseau des Boursiers Palladio réunis au sein de la « Société des Boursiers et anciens boursiers Palladio ».

### **7.2 – Clause de confidentialité :**

La Fondation Palladio s’engage à ne divulguer aucune information considérée comme confidentielle par le candidat qui l’aura expressément signalée comme telle dans son dossier de candidature.

### **7.3 – Clauses particulières :**

- La Fondation Palladio se réserve le droit, notamment en cas de force majeure, d’écourter, prolonger, suspendre, modifier ou annuler la Campagne des Bourses Palladio 2017.
- Les informations contenues dans les dossiers de candidature sont destinées à la Fondation Palladio, les membres du jury et/ou ses administrateurs. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les candidats pourront exercer leur droit d’accès et de rectification au regard des informations les concernant auprès de la Fondation Palladio, sous l’égide de la Fondation de France.
- La responsabilité de la Fondation Palladio, sous l’égide de la Fondation de France, ne saurait être engagée du fait d’un dysfonctionnement des services postaux pour l’acheminement des dossiers de candidature ou du réseau internet ou par tout autre cas fortuit entraînant la perte ou la destruction totale ou partielle des dossiers des candidats.
- La participation à l’appel à candidatures aux Bourses Palladio 2017 implique l’acceptation par les candidats, sans restriction ni réserve, du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.

## **Article 8 - Litiges**

En cas de litige sur la validité, l’interprétation ou l’exécution du présent règlement, les litiges éventuels seront réglés de façon amiable.

Dans la mesure où un accord ne serait pas possible, les parties conviennent de s’en remettre à la décision du tribunal compétent.

\*\*\*